

Conseil Municipal du 13 novembre 2014

L'an deux mil quatorze, le 13 novembre à 19h20 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence d'André PIGNÉ, Maire

Etaient présents : M. PIGNÉ André, Maire, Mmes : BEAUPIED Cécile, CHANROUX Jennifer, LAROCHELLE Lydie, MM : BARBÉ Grégory, FOURNIER Jean-Pierre, LOUISE Benoît, SIEGWALD Francis, ROULEAU Christian et GAUDIN Laurent.

Absents : ARDELEAN Sabrina.

A été nommée secrétaire de séance : Mme LAROCHELLE Lydie.

Le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2014 est approuvé et signé, on passe à l'ordre du jour.

1. Tarifs location salle polyvalente.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la suppression de la location de la petite salle seule. Par contre, celle-ci pourra être louée en même temps que la grande salle pour une valeur de 35€. Le tableau des prix de location de la salle polyvalente est maintenu comme suit :

	Particulier Ardenay	Particulier Hors commune	Associations Ardenay
Animations publiques avec entrées gratuites (expo, bals, conf, ...)	Gratuit	150	Gratuit
Animations publiques avec entrées payantes (expo, bals, conf, ...)	200	500	Gratuit
Vin d'honneur, galettes ...	75	150	Gratuit
Repas 1 journée	150	300	Gratuit
Repas Week-end	225	450	Gratuit
Option petite salle quand location grande salle	35	50	Gratuit

Vote exprimé à l'unanimité.

2. Compte rendu financier gestion locative de la SECOS.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal les comptes rendus financiers de la SECOS (société à économie mixte qui délègue à Sarthe Habitat la gestion des logements sociaux) au 31 décembre 2013.

Sont concernés :

Compte 182 :

- Les logements rue des Fréteaux.
- Les logements rue de la Source.

Compte 110 :

- Les logements rue du Levant.

Il ressort de ces deux comptes un bilan positif en faveur de la commune d'un montant de 3302€. De plus, le maire informe le conseil que la commune a reçu trois devis de travaux proposés par la SECOS :

1. Aménagement des porches d'entrée pour une valeur de 7217,20 € HT

2. Abattage des tilleuls rue du Levant pour une valeur de 2067,28€ HT
3. Implantation de compteurs individuels pour les citernes de gaz pour une valeur de 5517,00 € HT

Le conseil municipal décide d'ajourner ses décisions de travaux et prend note que le maire envisage une rencontre avec les responsables de Sarthe Habitat courant décembre et début 2016.

Vote exprimé à l'unanimité.

3. Montant de la taxe d'aménagement.

En 2011 une taxe d'aménagement à hauteur de 2% pour les locaux d'habitations et d'hébergements a été votée pour une durée de trois ans. Le conseil municipal décide de reconduire la taxe d'aménagement à 2% pour une durée de 3 ans révisable chaque année et de supprimer l'exonération prévu pour les logements aidés par l'état.

Vote exprimé à l'unanimité.

4. Renouvellement contrat Segilog.

Monsieur BARBÉ présente le contrat proposé par SEGILOG. Il s'agit d'un contrat d'un an renouvelable 2 fois. La société Segilog s'engage à ce que le tarif du contrat n'évolue pas pendant les 3 ans. Le montant de la prestation par an est de 1809.00 € HT pour la cession du droit d'utilisation et de 201.00 € HT pour la maintenance, formation.

Le conseil approuve à l'unanimité.

5. Choix du Maître d'œuvre pour la réhabilitation énergétique de l'école suite à la réunion de la commission d'appel d'offre du 07 novembre.

Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre : Audit Sarthe énergie et A3DESS. Les propositions sont les suivantes :

1. Audit Sarthe énergie évalue le coût de la rénovation à 177 840 € et propose une offre de prix provisoire de 14 227,20 €.
2. A3DESS ne propose pas de coût de rénovation et fait une offre de prix provisoire de 17 148 €.

Le choix se porte donc sur Audit Sarthe énergie à l'unanimité. Monsieur le Maire demandera que l'entreprise s'engage à respecter le délai des travaux (8 semaines).

6. Compte rendu du rendez-vous à la DDT sur le PLU/PLUI.

Monsieur le Maire et Mathilde ROUX ont rencontré M. MAUPERIN de la DDT le 30 octobre 2014 afin de comprendre les incidences de la loi ALUR du 24 avril 2014. Il en ressort que tous les POS n'ayant pas été transformés en PLU au 31 décembre 2015 deviendront caducs. De plus, en cas de non réalisation, c'est le RNU (règlement national d'urbanisme) qui s'appliquera au 1^{er} janvier 2016. Monsieur le Maire demande donc aux conseillers de réfléchir aux conséquences de la décision à prendre lors d'un prochain conseil sachant que d'un côté, le coût à prendre en compte se situera aux environs de 50 000 €, pour passer du POS en PLU, et de l'autre le fait de passer en RNU supprimera les outils de gestion des sols actuels et que les autorisations d'urbanisme signée par le Maire le seront après accord du préfet.

7. Information sur l'instruction du droit des sols.

La loi ALUR met fin à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat, pour l'application du droit des sols aux communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants. Cette disposition entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2015. Benoit LOUISE informe le conseil que le syndicat mixte et le SCOT du Pays du Mans ont réalisé une réunion d'information le 20 octobre 2014, qui avait pour but la présentation de la mise en place d'un service instructeur par le Pays du Mans à destination des communes du territoire. Les communes ont le choix d'adhérer individuellement, par délibération, au service commun d'instruction géré au niveau du Pays du Mans. Le coût estimatif

de cette offre pour 2015 s'établirait entre 3,70€ et 4,00€ /habitant (hypothèse si 38 communes). Le conseil étudiera ce dossier et prendra sa décision lors du prochain conseil municipal.

8. Plan de fleurissement-stagiaire de Pescheray.

Un plan de fleurissement d'automne est proposé au conseil municipal par M. Denis CROCHARD pour un montant de 100 €. Vote exprimé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au conseil de prendre à l'essai sur 15 jours un stagiaire en situation de handicap, résident de Pescheray qui sera encadré par Denis CROCHARD courant novembre. Le conseil approuve à l'unanimité.

9. Régularisation d'un acte de servitude du réseau électrique entre ERDF et la commune d'Ardenay.

Lors de la construction du lotissement "Le Clos du Levant", l'entreprise ERDF a réalisé les travaux pour l'alimentation HTA/BTA du lotissement avec la création d'un poste UP 3UF "Clos du Levant" avec 3 départs BT alimenté en HTA depuis le réseau existant.

L'enfouissement du réseau a été réalisé en terrain privé, dans le jardin public, propriété de la commune. Une convention de servitude a alors été contractée pour le compte de la commune portant sur les parcelles cadastrées B 404, 405, 497.

Il convient aujourd'hui de signer l'acte de constitution de servitude entre ERDF et la commune d'Ardenay sur Mérisse.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de constitution de servitude entre ERDF et la commune, propriétaire du terrain, parcelles section B n° 404, 405, 497.

10. Synthèse de la Maison Pour Tous.

a) Renouvellement du CEJ

Le Contrat Enfance Jeunesse passé entre la CAF et la Maison Pour Tous est arrivé à son terme au 31 décembre 2013. Madame PELLOILLE, responsable du territoire du Perche Sarthois pour la CAF a sollicité la commune pour le renouvellement du CEJ. Le CEJ prend en charge le développement des ALSH des Mercredis.

Le conseil municipal décide de reconduire le contrat à l'unanimité. Afin d'augmenter le taux d'occupation de la MPT, Mme PELLOILLE propose de faire un sondage sur le nombre de semaines d'ouverture (sondage envoyé à 40 familles et seulement 7 réponses reçues et la suppression des heures périscolaires du mercredi matin dans le contrat CEJ.

b) Tarification de l'Accueil périscolaire

Monsieur le Maire présente les problèmes de tarifications rencontrés avec la douchette (horaires changeants du car scolaire). Il propose donc de passer à une tarification au ¼ d'heure au lieu de la ½ heure en appliquant les tarifs suivants à compter du 1^{er} novembre 2014 :

	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4
	QF < 680€	681€ > QF >1050 €	QF > 1051€	Hors SIVOS
¼ d'heure	0.40€	0.45€	0.50€	0.60€

Rappel : L'accueil périscolaire se termine le soir à 18h45, tout retard sera sanctionné par une pénalité de 5€ par ¼ d'heure. Vote exprimé à l'unanimité.

11. Questions divers.

- Lecture du compte rendu de la sous-préfète sur l'action menée par la gendarmerie pour lutter contre les nuisances occasionnées par la présence de la prostitution sur le territoire de la commune.
- Contrôle des poteaux d'incendie par Véolia ; deux défaillants : leur remplacement reste à la charge de la commune. Benoit LOUISE suit ce dossier et fera part de ses conclusions.
- Info sur « Bouquet d'Artistes » animation du 15-16 novembre 2014 à Ardenay.
- Monsieur le Maire demande à M. FOURNIER de se renseigner sur les tarifs pour l'acquisition d'un nettoyeur haute pression avec aspiration autonome.
- Johanna DELENTE sera en congé du 4 au 5 décembre et du 10 au 12 décembre et sera remplacée bénévolement par Mme PIGNÉ.

Rappel de la date du prochain conseil :

- Le lundi 08/12/2014 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21h35.